Vendredi 16 octobre 2026

Petit-déjeuner

Comment le projet peut-il bénéficier au mieux au territoire et à ses habitants ?

Thermo sur Seine

Concertation préalable du 1er septembre au 1er novembre 2026

Déroulé de la matinée

9h00	**1. Introduction**
9h05	**2. Quelques repères clés sur le projet**
9h18	**3. Table-ronde :** Comment inscrire Thermo-sur-Seine dans les dynamiques économiques et industrielles du territoire ?
9h35	**4. Temps d'échanges**
10h	**5. Table-ronde :** Comment préparer les compétences et favoriser l'accès des habitants aux emplois du projet ?
10h15	**6. Temps d'échanges**



Modalités d’échanges et de contribution



Dialogue et écoute

Respect mutuel

Équilibre des prises de parole

Intervenants de la matinée

Benoit Guiblin
Représentant de l'Opérateur Economique, Énergies du Grand Paris

Jean-Philippe Ruel
Directeur de projet au sein du Thermopôle

Hélène Badia
Directrice de l'action régionale Île-de-France, EDF

Ghislain Eschasseriaux
Vice-Président de la FNADE, Président Collège Valorisation Energétique des déchets

Julien Lambert
Dirigeant fédéral, CGT Fédération Mines Energie Mines Energie

Julien Pinna
Directeur Général du MEDEF de l'Est Parisien

Christophe Dague

Roland Peylet

Garants de la concertation préalable du projet Thermo-sur-Seine

LA commission nationale du débat public CNDP

1.

Introduction

Mot de bienvenue



Benoit Guiblin

Représentant de l'Opérateur Economique,
Énergies du Grand Paris

Mot des garants

Christophe Dague - Roland Peylet

Garants de la concertation préalable
du projet Thermo-sur-Seine

La commission nationale du débat public

Les six principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

Une concertation pour s'informer et donner son avis

2026

2027

1er sept. – 1er nov.

Concertation préalable

1er déc.

Bilan des garants

Énergies du Grand Paris

1er fév.

Décision du porteur de projet

Suites à donner, enseignements et dispositifs envisagés pour poursuivre l'information et le dialogue

LA CNDP

mars

En cas de décision de poursuite par le porteur de projet, et de décision de concertation continue par la CNDP

Concertation continue

Enquête publique

Autorisations

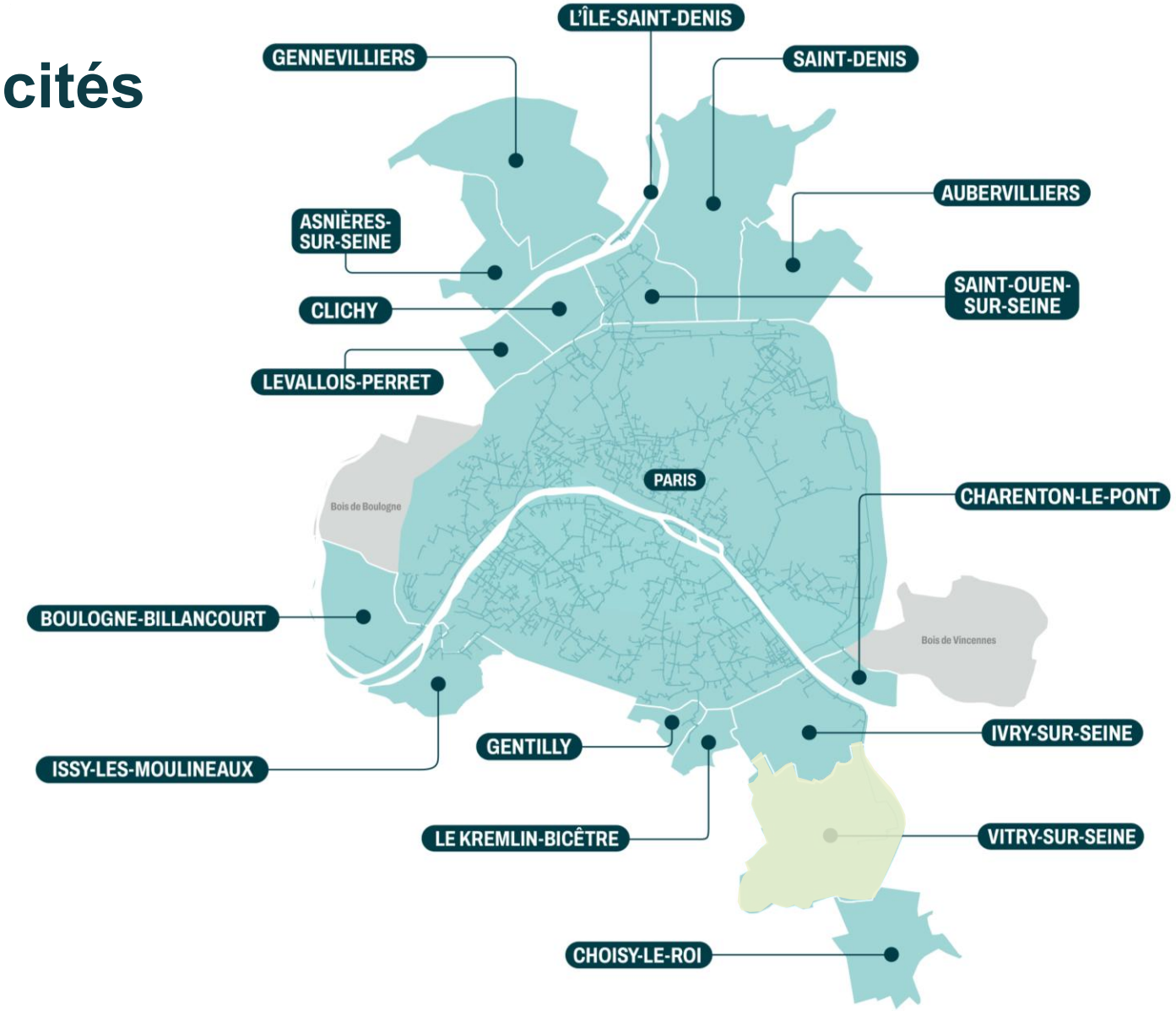
2.

Présentation du projet Thermo-sur-Seine

Le réseau de chaleur urbain grand parisien et ses spécificités

1 million
d'habitants chauffés
dont **225 000 hors Paris**

17 communes
alimentées, dont
6 communes dans le Val-de-Marne



3 grands enjeux : verdir, moderniser et développer le réseau

Verdir et moderniser pour :

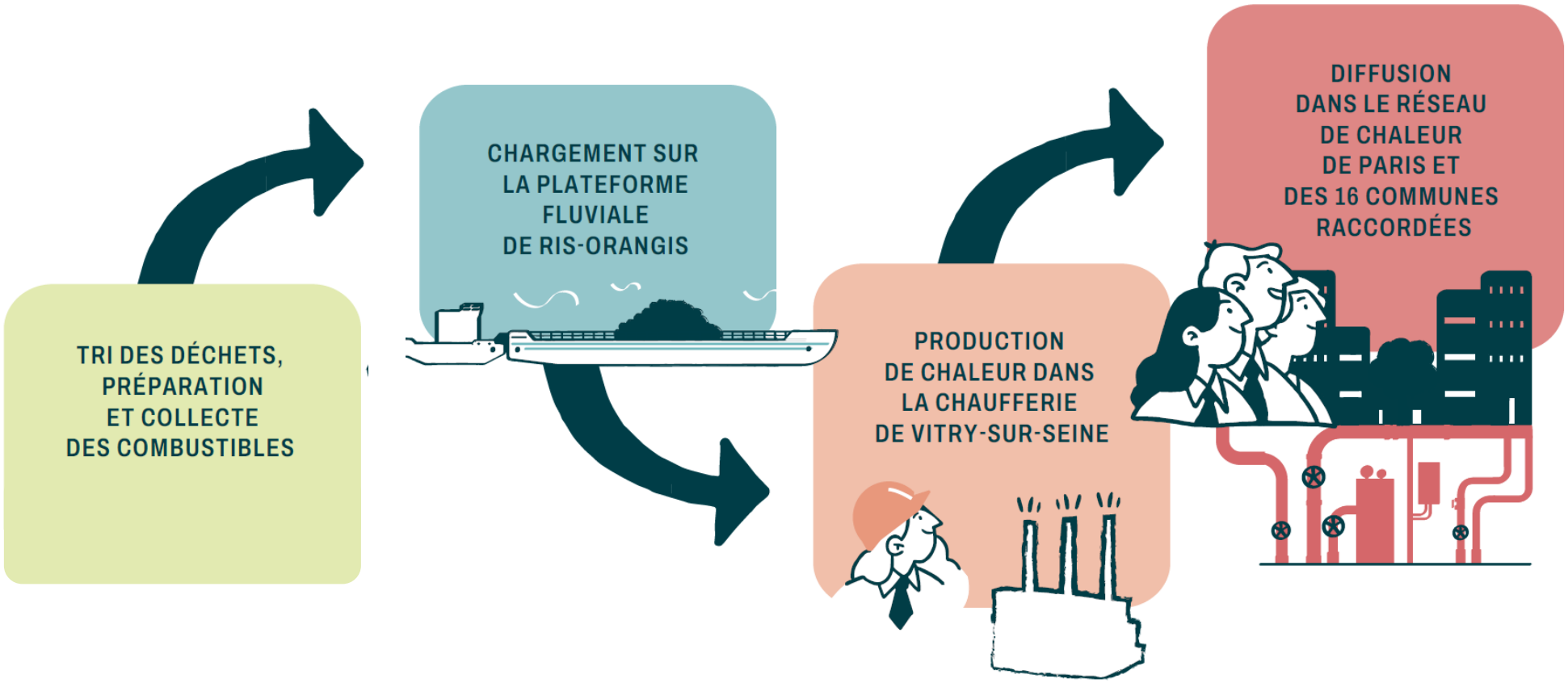
- Réduire la part des énergies fossiles dans la production d'énergie (de 50 % à 22 %)
- Maitriser le prix de la chaleur pour lutter contre la précarité énergétique
- Renforcer la souveraineté énergétique du territoire
- Améliorer la performance énergétique du réseau et renforcer sa résilience

Développer :

- Le réseau dans toutes zones blanches
- À partir de boucles d'eau chaude alimentées par 10 doublets de géothermie

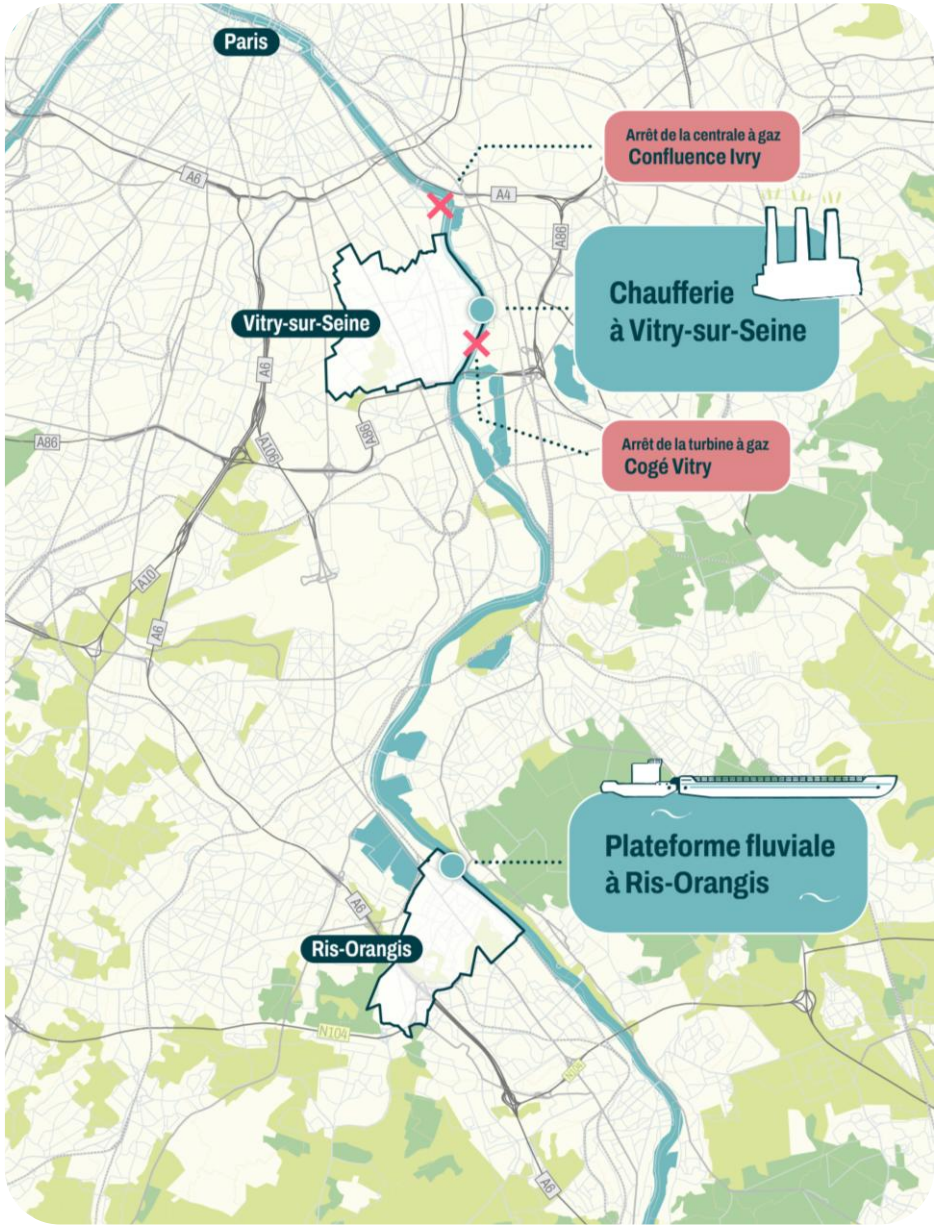


La chaîne de fonctionnement du projet



Le périmètre du projet Thermo-sur-Seine





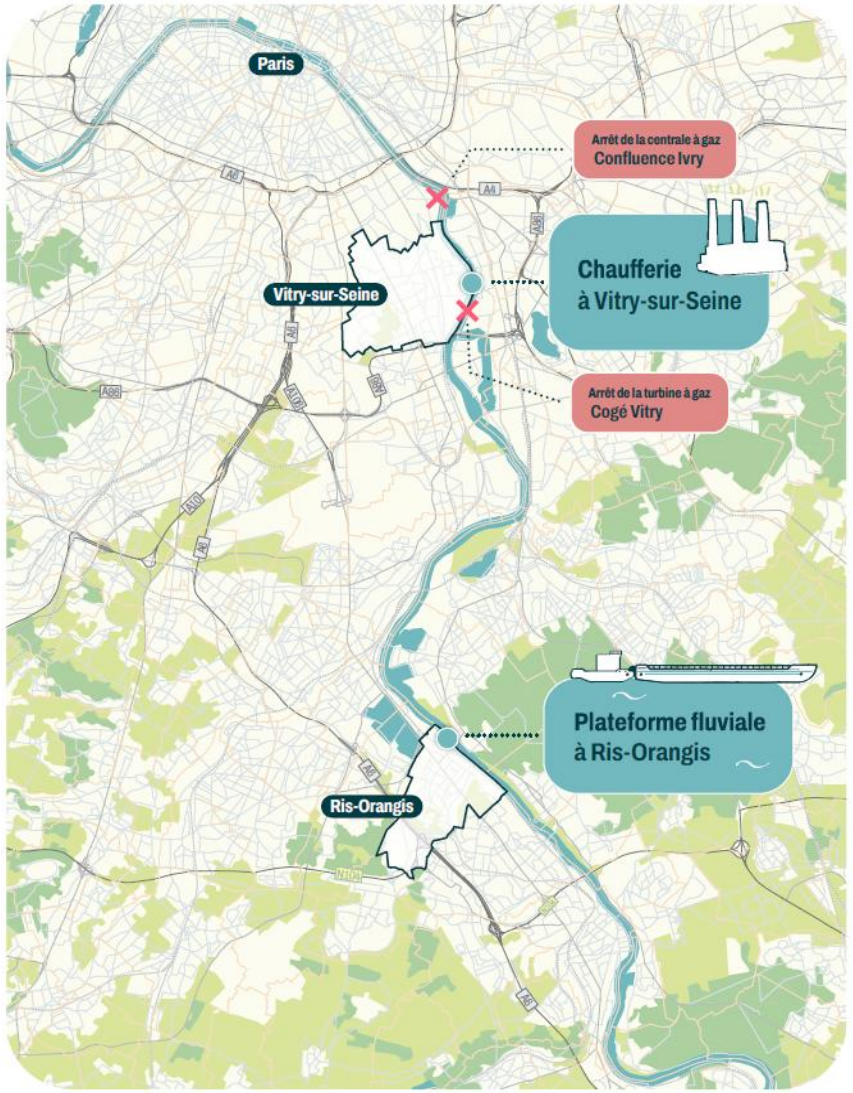
Les changements après la mise en service

La fermeture de 2 installations gaz dans le Val-de-Marne :

- ✕ La turbine gaz de la Cogénération à Vitry-sur-Seine
- ✕ La centrale à gaz Confluence à Ivry-sur-Seine

Une diminution des émissions atmosphériques :

- Division par 4 des émissions d'oxydes d'azote (NOx) en pointe et a minima par 2 en moyenne
- 20 % de poussières en moins en moyenne



Des emplois pour le territoire



Environ 130 emplois directs dont 110 concernent l'exploitation de la chaufferie et 20 la plateforme fluviale.

Des emplois pérennes, non-délocalisables et directement accessibles pour les habitants de Vitry et Ris-Orangis, contribuant au dynamisme économique de ces deux communes.

Environ **200 à 300 emplois indirects** générés en Île-de-France durant la phase d'exploitation.

La phase travaux engendrera environ 500 emplois directs, dont une partie pourra bénéficier aux entreprises locales.

3.

Table ronde n°1

Comment inscrire Thermo-sur-Seine dans les dynamiques économiques et industrielles du territoire ?

Comment inscrire Thermo-sur-Seine dans les dynamiques économiques et industrielles du territoire ?

15’



Hélène Badia
Directrice générale de l’action régionale Île-de-France, EDF

Ghislain Eschasseriaux
Vice-Président de la FNADE, Président Collège Valorisation Energétique des déchets

Julien Pinna
Directeur Général du MEDEF de l’Est Parisien

Temps d’échanges

20'



Quelles coopérations faut-il engager pour maximiser les retombées économiques et territoriales du projet ?

4.

Table ronde n°2

Comment préparer les compétences et favoriser l’accès des habitants aux emplois du projet ?

Comment préparer les compétences et favoriser l’accès des habitants aux emplois du projet ?

14'



Jean-Philippe Ruel
Directeur de projet au sein du Thermopôle

Julien Lambert
Dirigeant fédéral, CGT Fédération Mines Energie

Temps d’échanges

16’



Quelles actions faut-il préparer dès maintenant pour favoriser l’accès aux emplois et sécuriser les parcours ?

7.

Conclusion

Déposer un cahier d’acteur

Le cahier d’acteur permet à toute personne morale (collectivité, association, organisation, entreprise, institution, etc.) **d’exprimer un positionnement argumenté concernant le projet Thermo-sur-Seine.**

Ils seront pris en compte dans le bilan de la concertation.

Le mode d’emploi et le gabarit du cahier d’acteur sont disponibles sur la plateforme de la concertation.



Pour vous informer sur le projet, poser vos questions, donner votre avis et vous inscrire aux rencontres :



www.thermo-sur-seine-concertation.fr

Suivez les actualités du projet et de la concertation sur les réseaux sociaux :

Scannez le QR Code pour accéder à la plateforme participative

Thermo sur Seine

Ce document est confidentiel. Les informations contenues ne peuvent pas être communiquées à d'autres personnes que celles disposant d'une autorisation.